

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2012

---

**CRÉATION DE LA BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT - (N° 433)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 70

présenté par  
Mme Valter et M. Brottes

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 13, substituer à la première occurrence du mot :

« régionale »

les mots :

« de région ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle par rapport à la dénomination existant dans le code de commerce (articles L. 711-6 et suivants) telle qu'elle résulte de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires.